ART. 20 N° II-1805

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º II-1805

présenté par

Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Naillet, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

-----

#### **ARTICLE 20**

#### ÉTAT B

#### Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	30 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	30 000 000
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à réintroduire une aide de 30 millions d'euros pour soutenir les radios et télévisions locales durement touchés par la crise sanitaire.

ART. 20 N° II-1805

Introduite par le PLFR 3 en 2020, le délai d'attribution de cette aide de 30 millions d'euros a été particulièrement long au regard des exigences européennes et n'a été versée qu'en 2021.

Au plus près des territoires, les télévisions et radios privées locales, régionales, thématiques et généralistes indépendantes sont en grande difficulté. En effet, le syndicat des radios indépendants évalue, du fait des restrictions sanitaires qui étaient encore en place au début de l'année 2021, que le CA des radios locales et régionales a baissé de 30 % par rapport à 2019.

Cet amendement vise donc à réintroduire un fonds d'urgence pour 2022. Selon les syndicats, 90 % des radios ont déposé une demande en 2020 pour obtenir cette aide, preuve de l'importance du maintien d'un tel dispositif.

Afin de respecter les exigences de l'article 40 de la Constitution et de la LOLF, le législateur est contraint de compenser la dépense par un gage sur un autre programme de la mission concernée. Ce n'est évidemment pas notre intention et nous appelons le Gouvernement à lever le gage. Ainsi cet amendement procède à :

- Une augmentation de 30 000 000 € en AE et en CP de l'action 06 soutien à l'expression radiophonique locale du programme 180 presse et médias
- Une diminution de 30 000 000 €en AE et en CP de l'action 01 Livre et lecture du programme 334 Livre et industries culturelles